

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mercredi 15 mars à 19h.**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption règlement 226-2023
- 4- Adoption 229-2023
- 5- Période de question
- 6- Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte .

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-71

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour .

3. ADOPTION RÈGLEMENT 226-2023

2023-03-72

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 226-2023 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 226-2023 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 226-2023, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 389 959\$ POUR LA RÉFECTION INTÉRIEURE DU BÂTIMENT SIS AU 463 RUE PRINCIPALE.

4. ADOPTION RÈGLEMENT 229-2023

2023-03-73

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 229-2023 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2023 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 229-2023 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 229-2023, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 351 189\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'UNE SECTION DE LA RUE PRINCIPALE.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

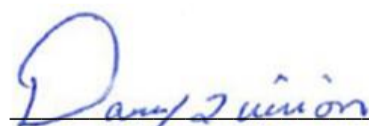
Aucune question n'a été posée.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-03-74

Il est proposé par M. Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier